



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 18h50), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Gérard ROHI ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°35

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Échange de terrains non bâtis entre la Commune d'Ugine et M. OUVRIER-BONNAZ Lucien au lieu-dit « Pussiez »

La Commune souhaite poursuivre l'élargissement et la sécurisation de la rue Isidore Berthet, sur une partie de la portion comprise entre l'intersection avec la route du Col et celle avec l'avenue Perrier de la Bâthie.

A cet effet, la Commune a sollicité M. OUVRIER-BONNAZ Lucien, propriétaire des parcelles concernées par cet élargissement, pour la cession d'une bande de terrain le long de la rue Isidore Berthet.

Dans le même secteur, la parcelle cadastrée Section B n° 640 appartenant à la commune est située au centre des propriétés de M. OUVRIER-BONNAZ Lucien.

Aussi, au regard de ces éléments, il apparaît opportun pour M. OUVRIER-BONNAZ Lucien et la Commune de procéder à l'échange suivant :

- Cession par la Commune à M. OUVRIER-BONNAZ Lucien de la parcelle communale cadastrée section B n° 640, d'une surface de 72 m².

- Cession par M. OUVRIER-BONNAZ Lucien à la Commune d'environ :
 - 41 m² de la parcelle cadastrée section B n° 631p
 - 30 m² de la parcelle cadastrée section B n° 632p
 - 28 m² de la parcelle cadastrée section B n° 633p
 - 19 m² de la parcelle cadastrée section B n° 639p
 - 50 m² de la parcelle cadastrée section B n° 643p
 - 64 m² de la parcelle cadastrée section B n° 3067pSoit une surface totale d'environ 232 m².

Les terrains échangés sont situés en zone AP du PLU et évalués à 1,63 € le m², conformément à l'avis du Domaine.

Aussi compte-tenu des surfaces échangées la Commune versera à M. OUVRIER-BONNAZ une soulte d'un montant d'environ 260,80 €.

Un document d'arpentage déterminera le nombre de m² réellement cédés.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve l'échange des biens précités aux conditions susmentionnées,***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

